

M. Biddle raconte que durant son séjour à la Baie Verte, un voyageur avait été arrêté pour avoir commis un acte de violence sur une fille métisse. La preuve était accablante contre le prévenu. Tant d'iniquité souleva la colère du bon juge qui le condamna à acheter un nouveau vêtement à la fille, mis en pièces par le vagabond, puis à faire de l'horticulture dans son propre jardin durant trois semaines.

A chacun son dada, celui de Réaume était de mettre les plaideurs à contribution dans son propre intérêt.

Voici un autre fait semblable narré par Madame Kinzie dans un ouvrage cité par M. Draper.

Après avoir rendu justice à l'assez " bon naturel " du juge, elle dit : " Deux hommes comparurent un jour devant Réaume ; le juge écouta patiemment la plainte bien accentuée de l'un, et la défense non moins énergique de l'autre. Après l'audition des témoins, il se leva avec dignité et prononça la décision suivante :

" Vous êtes tous deux dans le tort. Vous, Boisvert, le demandeur, vous m'apporterez un voyage de foin, et vous, Crély, le défendeur, vous m'apporterez un voyage de bois, et la cause est réglée !" Réaume était ainsi le grugeur de l'huître disputée par les plaideurs.

Il n'appert pas qu'aucune exception n'ait été prise contre cette bizarre décision.

Laissons la parole à présent à M. Baird qui fait jouer un piètre rôle à Réaume.

Un jour, dit-il, l'un de mes amis était poursuivi à raison d'une certaine dette, et fut sommé de comparaître devant le juge Réaume. L'action devait être plaidée à deux heures de l'après-midi. Le défendeur oublie l'heure indiquée, et quatre heures sonnaient lorsqu'il s'aperçut de son retard. Toutefois, il se rend à la cour, ayant la précaution de placer une bouteille de bon rhum dans une des poches de son habit.

Il s'assure que la cause avait été jugée contre lui. Il avait fait preuve d'irrévérence envers l'autorité judiciaire. Le demandeur jubilait, et Réaume se refrognait avec un air de dignité froissée. Vainement, le condamné s'efforça de rompre la glace du juge, ce fut impossible et une audience lui fut refusée.

Il s'approcha alors de la porte d'une chambre voisine et invita Réaume à le suivre, ce que ce dernier fit de suite. Il remplit aussitôt deux verres du précieux liquide dont il s'était muni. A cet aspect, la froide figure du juge s'illumina soudain. Sans instance, Réaume approcha de ses lèvres le breuvage séduisant qu'il